

La lettre N° 27 d'INFOS

aux sections CGT Finances Publiques

Montreuil, le 4 février 2013



Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Manifeste de l'agent
et états généraux



Lancement du « Manifeste de l'agent des finances publiques » et de ses états généraux :

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LE MANIFESTE

à la une... **ACTIONS**



INFOS À LA UNE

- ➔ **5 février 2013** : Rencontre OS DGFIP/Jérôme CAHUZAC
- ➔ **12 février 2013** : Reconvocation du CTR
- ➔ [Communiqué commun – Journée d'actions Fonction Publique](#)
- ➔ [Déclaration unitaire au CTR du 30 janvier](#)
- ➔ [Accord sur l'emploi : vos droits sont entre vos mains.](#)

GT

Boycott



éditorial

Dialogue social : rien de nouveau sur la ligne Maginot !

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer lors de l'audience du 10 Janvier, l'enjeu principal de ce CTR devait être l'occasion de clarifier l'organisation du dialogue social.

Lors de cette précédente rencontre, exposant sa vision et celle du gouvernement, le Directeur Général avait insisté sur la nécessité d'engager des politiques publiques répondant aux critères de maîtrise des dépenses budgétaires tout en travaillant à la DGFIP, par des mesures de simplification et de revisite des processus, à une amélioration effective des conditions de vie au travail.

Belle quadrature du cercle à résoudre en vérité !

Une nouvelle fois, nous avons dénoncé les choix d'austérité à l'œuvre directement responsables de l'aggravation du chômage, de la compression du niveau des rémunérations et de la casse des services publics.

Nous avons indiqué que ce ne sont sûrement pas les argumentaires de façade sur la prétendue rupture avec la RGPP et un arrêt supposé des réductions d'effectifs qui peuvent suffire à évacuer la réalité des faits pour notre administration et plus généralement pour l'ensemble de la Fonction Publique d'Etat.

La question centrale reste donc bien celle des moyens et la place occupée par notre administration !

COMPTE-RENDUS CAP

- [Mouvements de mutations FGP au 01/04/2013](#)
- [CAP B Intégrations janvier 2013](#)
- [Cap C du 29 janvier 2013 intégration et accueils en détachement : DL et CR.](#)



Cela renvoie aux problématiques liées aux mesures portées dans la loi de finance mais aussi aux objectifs poursuivis dans le cadre de la MAP et de l'acte III de décentralisation.

Pour nous, le rendez-vous du 5 février, avec le Ministre Jérôme CAHUZAC, sera l'occasion d'aborder ces sujets.

Reprenant les éléments d'appréciation, figurant dans le tract national, nous avons signifié que face à une fraude fiscale évaluée à plusieurs dizaines de milliards chaque année, aux besoins nécessaires pour assurer un contrôle efficace des dépenses de l'Etat et de toutes les missions comprises dans la sphère DGFIP, la démarche stratégique n'était pas la solution.

De notre point de vue, cette dernière peut constituer au contraire un outil de démantèlement des droits des agents et un rouleau compresseur pour entériner une série de réformes et restructurations de nature régressive.

Le point de départ d'une démarche se voulant stratégique ne peut s'entamer sans un bilan contradictoire de la fusion conduisant à des réformes non calquées sur la RGPP et intégrant, dans toutes ses dimensions, les revendications réellement portées par les agents.

Ainsi, placer le dialogue social, institutionnel et professionnel sous la tutelle des contraintes budgétaires, conduit inévitablement à biaiser les débats...d'où la nécessité, avant de discuter démarche stratégique, de clarifier la méthode du dialogue social ! En préalable, cela signifie des témoignages de gages de bonne volonté consistant à respecter les engagements pris antérieurement au sein de la DGFIP.

Cela concerne la non-application de la PFR, les plans de promotions, le jour de carence, l'accès non contingenté au 8^{ème} échelon de catégorie C, la mise en route concrète du décret sur les ZUS...

C'est pourquoi, il est important de conforter le dialogue social directionnel à la DGFIP. Cela nécessite, d'être dans une démarche active, favorisant la négociation sur le maximum de sujets et de contentieux revendicatifs posés.

Ce constat nous a amené à exprimer nos désaccords à l'égard des fiches préparatoires transmises au titre de la préparation du CTR.

Notre premier commentaire s'est situé sur le flou entretenu entre les différents niveaux d'interlocution (Fonction Publique, Ministériel et Directionnel) ainsi que les marges concrètes de négociation sur les revendications. En clair,

on négocie où et quoi !?

Dans l'introduction du chapitre relatif à la procédure de négociation, il est stipulé « que, l'évolution des rémunérations et du pouvoir d'achat » était uniquement traitée au niveau Fonction Publique.

Que la grille indiciaire comme la valeur du point se négocie au niveau Fonction Publique relèvent d'une évidence, mais quel impact, cela signifie t'il pour l'avenir des régimes indemnitaires particuliers de la DGFIP ?

A nul endroit, il n'est fait mention des possibilités d'ouvertures de négociations par les organisations syndicales représentatives. Peut être est-ce parce qu'il n'y en a aucune ?

Ce document positionne à l'envers la relation entre les GT et le CTR. En application des lois sur la représentativité, le CTR doit être le seul lieu d'élaboration et de validation finale des projets ; De ce point de vue, nous sommes quelque peu perplexes sur la manière dont les choses sont abordées.

Sur la représentativité, le trait est mordu en élargissant le champ à des notions étrangères à celles prévues par les textes qui précisent pourtant que cette dernière est uniquement apportée par les résultats électoraux obtenus dans les CT.

Sur la présentation des expérimentations en CTL, nous avons tenu à rappeler l'exigence de rendre le débat et la négociation obligatoires autour de la pertinence et le cas échéant des modalités de mise en œuvre (en liaison avec le CTR et les règles régissant notre administration à réseau déconcentré).

Enfin, nous avons conclu sur des exemples de dysfonctionnements du dialogue social et professionnel :

1° En premier lien, la réforme de l'entretien et le lancement de la campagne dans plusieurs directions alors même que les textes ne sont pas stabilisés et que les dotations départementales ne sont pas connues. Sur ce point, les versions de l'instruction diffèrent et tout le monde ne semble pas disposer des mêmes informations.

2° Les bugs liés à TAGERFIP se traduisant par plusieurs contentieux dans les modes de calcul des suppressions d'emplois.

Autant de questions actuellement laissées sans réponse !

Prochain rendez-vous le 5 février, avec le Ministre Jérôme